

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DECISION N° 44-2025

en date du 11 juillet 2025

portant sur l'animation musicale du 14 août 2025

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DECIDE

Article 1 – d'accepter la prestation de « Jazz and Paillettes », Madame Alexandra THEILLOUT, Chareilles 87230 CHALUS pour l'animation lors du marché fermier du 14 août 2025 pour un montant de 250 € ;

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 28 juillet 2025

Pierre HACHIN
Maire

